

**Extrait du registre des Délibérations**

**Séance du 15 avril 2026**

**Convocation : 02 avril 2026 Date d'affichage : 02 avril 2026**

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-six, le mercredi quinze avril à dix-neuf heures à Trambly - salle des fêtes, sous la Présidence du doyen d'Age : M. Dominique GIBEAUX.

Commune de <b>BOURGVILAIN</b> :	M. Gilles LAMETAIRIE
Commune de <b>LA CHAPELLE DU MONT DE FRANCE</b>	M. Philippe HILARION
Commune de <b>DOMPIERRE LES ORMES</b>	Mme Géraldine AURAY M. Emmanuel FENEON Mme Nicole SCHLESSER
Commune de <b>GERMOLLES S/GROSNE</b>	M. Hervé JOSEPH
Commune de <b>MATOUR</b>	M. Thierry IGONNET Mme Fabienne DARGAUD M. Stéphane SOTTY M. Patrick CAGNIN
Commune de <b>MONTMELARD</b>	Mme Laure FLEURY
Commune de <b>NAVOUR S/GROSNE</b>	M. David SOUFFLOT M. Jérôme BEQUIN
Commune de <b>PIERRECLOS</b>	M. Emmanuel ROUGEOT M. Yann DELHOMME
Commune de <b>SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE</b>	M. Didier SARRAZIN
Commune de <b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	M. Alain BAMET
Commune de <b>SAINT POINT</b>	M. Pierre-Yves QUELIN
Commune de <b>SERRIERES</b>	M. Richard BENAS
Commune de <b>TRAMAYES</b>	M. Pascal BRIDAY Mme Elina BERTHOUD-DEPARDON M. Dominique GIBEAUX
Commune de <b>TRAMBLY</b>	M. Christophe BALVAY
Commune de <b>TRIVY</b>	Mme Lucienne WEISS
Commune de <b>VEROSVRES</b>	Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : **25**    Nombre de délégués présents :    **25**

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : M. Gilles LAMETAIRIE**

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), M. Christophe DOUARD (La Chapelle du Mont de France), M. Jacques CHORIER (Montmelard), Mme Matjorie BRETAIRE (Saint Léger sous la Bussière), Mme Manuella SOL (Saint Pierre le Vieux), Mme Maud RIGAL (Saint Point), M. Thierry BERNET (Serrières), M. Thierry MOIROUX (Trambly), M. Jean-Michel ROZIER (Trivy), M. Lionel CABATON (Verosvres).

**Réhabilitation du bâtiment communautaire situé à Dompierre-les-Ormes**

**Avenants aux marchés de travaux**

REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-20260415-2026\_43-DE

**DELIB 2026-43**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 2432-1, L. 2432-2 et R. 2432-2 à R. 2432-7 du Code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2025-01 du 19 février 2025 attribuant le marché de travaux relatif à rénovation du bâtiment communautaire situé ZI Genève Océan à Dompierre les Ormes aux entreprises attributaires,

CONSIDERANT la nécessité de conclure des avenants au marché de travaux de réhabilitation du bâtiment communautaire, et notamment avec les entreprises titulaires des lots **3a, 4, 5a, 6, 7, 11a, 11b et 12** afin de modifier le CCAP, et notamment son article 10.4.2 fixant le mois de référence M0 servant aux calcul de la révision des prix.

Article avant modification : Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **05/2024**. Ce mois est appelé « mois zéro ».

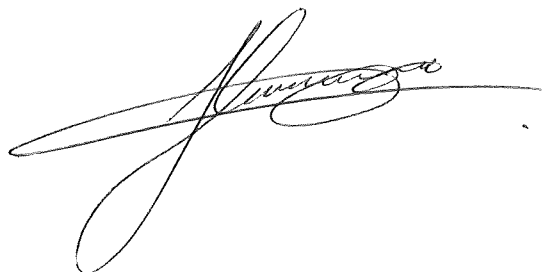
Article après modification : Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **11/2024**. Ce mois est appelé « mois zéro ».

**Le Conseil de Communauté, oui l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de conclure les avenants aux marchés de travaux de réhabilitation du bâtiment communautaire modifiant l'article 10.4.2 du CCAP,
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget principal de la Communauté de Communes,
- **AUTORISE** la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants correspondants avec les entreprises titulaires.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,



REÇU EN PREFECTURE

le 23/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-071-200071645-2026.0415-2026\_43-DE

**DELIB 2026-43**